

GENDARMERIE NATIONALE

Valeur : 0,45 F

Couleurs : bleu, vert, bistre

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce

par HALEY

Format horizontal 27 x 48
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 31 janvier 1970 à PARIS;

générale, le 2 février 1970.

La Gendarmerie nationale est une des plus anciennes institutions de notre pays : elle porte encore, aux jours de parade, l'aiguillette blanche de la connétable de France, maison militaire du roi.

La maréchaussée, compagnie d'ordonnance des maréchaux, a exercé très tôt un rôle de police sur les gens de guerre ; depuis Charles IX, elle doit en plus veiller au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois.

Le titre actuel de Gendarmerie nationale date de 1791 ; organisation et service sont définis par la loi de germinal an VI (1798).

Les missions de plus en plus nombreuses qu'elle assume la lient à l'ensemble de l'activité du pays :

Force essentiellement militaire, elle est continuellement disponible pour la défense nationale.

Couvant le territoire d'un quadrillage serré, elle assure un contact direct entre les autorités et la population, et constitue ainsi un des remparts de l'État.

Ne dépendant exclusivement d'aucune des autorités qu'elle sert, elle garantit l'équilibre des pouvoirs et sauvegarde les libertés individuelles.

La hiérarchie de cette arme s'articule, à l'échelon national, par les 7 commandements régionaux et les circonscriptions, puis par les 96 groupements départementaux,

jusqu'aux compagnies d'arrondissements et aux brigades dans chaque canton, avec l'assistance de 23 groupements de Gendarmerie mobile.

Grâce à cette organisation structurée et à un personnel dont l'esprit est fait de discipline, d'initiative, de dévouement et de conscience, la Gendarmerie fait face aux services ordinaires et participe aux opérations de secours et de protection. De ces interventions multiples, souples, efficaces, le public ne connaît que les plus spectaculaires : police de la route, de l'air, des ports, des frontières, constatations et enquêtes, police rurale et municipale, services d'ordre, protection civile, opérations de montagne ou du littoral...

Le public doit savoir aussi que c'est une des institutions que la France « exporte » avec le plus de succès : les États francophones d'Afrique et d'Asie et de nombreuses autres nations viennent chercher dans ses écoles et centres d'instruction, la formation qu'elle y dispense et l'esprit hérité de longues traditions.

La Gendarmerie nationale paraît très souvent sous un visage plus familier : le gendarme fait partie de la vie quotidienne ; mêlé à la population, il est presque devenu un élément du paysage. Craint et respecté à la fois, on le voit partout où l'autorité de l'État doit être préservée, le citoyen protégé et secouru. Grâce à la conscience et à la fidélité de ces hommes, la Gendarmerie constitue l'un des grands services publics de la nation.

